

*Procès-verbal de séance*  
**Réunion du conseil communautaire**  
*Mardi 5 septembre 2023 à Le Biot*

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Forclaz :</u>	GRENAT Maryse (DT)
<u>La Vernaz :</u>	CETTOUR-CAVÉ Laetitia (DS)
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Baume :</u>	MENOUD Jean-François (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Montriond :</u>	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine :</u>	TROMBERT Fabien et BUET Manuelle
<u>Les Gets :</u>	VINET Philippe et MUTILLOD Christophe
<u>Essert-Romand :</u>	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)
<u>Lullin :</u>	DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis et BERNAZ Célia

**Procurations :**

DUPIEUX Gilbert (Morzine) à BUET Manuelle (Morzine)  
REY Emmanuel (Bellevaux) à MUTILLOD Christophe (Les Gets)  
ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine) à GRENAT Maryse (DT La Forclaz)  
MARTEL Mireille (Les Gets) à VINET Philippe (Les Gets)  
COTTET Sophie (Saint Jean d'Aulps) à TRABICHET Yannick (Vailly)  
GIROD Jean-Marc (Vailly) à LOMBARD Gérald (DT Reyvroz)

**Délégués excusés :**

DUPIEUX Gilbert (Morzine), ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine), COTTET Sophie (Saint Jean d'Aulps), MARTEL Mireille (Les Gets), REY Emmanuel (Bellevaux), GIROD Jean-Marc (Vailly) et BOYAT Sylvie (DS Seytroux)

**Délégués présents sans droit de vote :**

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

**Secrétaire de séance :** LOMBARD Gérald

**Date de convocation :** 30 août 2023

## **1- Approbation des PV de séance des réunions du 16 mai et du 27 juin 2023**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les PV de séance des réunions du 16 mai et du 27 juin 2023.

## **2- GEMAPI**

### ***2.1 Transfert au SIAC de la compétence***

Après l'adoption lors du conseil du 16 mai 2023 des nouveaux statuts du SIAC, Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de se prononcer sur le transfert des compétences à la carte pour GEMAPI :

- item 1 : aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- item 2 : entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- item 5 : défense contre les inondations
- item 8 : protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Les 2 vices-présidents de la CCHC membres du COPIL du SIAC « transfert GEMAPI » préconisent de ne rien exclure et de transférer la totalité des items et de ne pas exclure certaines zones humides.

Une nouvelle délibération pourra transférer ultérieurement les items 6 (lutte contre la pollution), 7 (protection et conservation des eaux superficielles et souterraines) et 11 (mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques). Toutefois, il conviendra de modifier au préalable les statuts de la CCHC car cette dernière ne possède pas encore ces 3 compétences qui sont restées du domaine communal.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement sera d'environ 500 000 € par an. Le produit de la taxe GEMAPI étant fixé pour 2023 à 250 000 €, il précise que le conseil communautaire devra se positionner en 2024 sur le produit de la taxe.

Yannick TRABICHET estime qu'aujourd'hui, dans le contexte de sécheresse que nous rencontrons, cette compétence doit nécessairement être portée à l'échelle d'un bassin versant.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de transférer au SIAC les 4 items de la compétence GEMAPI qui lui ont été présentés.**

### ***2.2 Remplacement d'un membre de la commission « contrat de rivières » au SIAC***

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire qu'Aube MARULLAZ, membre de la commission GEMAPI du SIAC, ne souhaite pas, du fait de ses nombreuses autres missions, poursuivre son activité au sein de cette commission et qu'il convient donc de désigner un nouveau membre. Il rappelle que les membres actuels sont Yannick TRABICHET, Jean-Claude DENNÉ, Sophie COTTET et Aube MARULLAZ. Jean-Claude MORAND se porte candidat.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Jean-Claude MORAND à la commission « contrat de rivières » du SIAC, en remplacement d'Aube MARULLAZ.**

### ***2.3 Présentation du rapport annuel 2022 du SM3A***

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2022 du SM3A (voir annexe n° 1).**

## **3- Déchets**

### ***3.1 Approbation du RPQS 2022***

Jean-Claude MORAND présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (voir annexe n° 2).

Jean-Claude MORAND rappelle qu'un emploi de responsable adjoint au service Déchets en charge de la communication a été créé mais qu'aucune candidature reçue n'est satisfaisante pour le moment. Christophe MUTILLOD se demande s'il ne faudrait pas créer un poste mutualisé pour la communication de l'ensemble des services de la CCHC. Stéphane PUGIN-BRON précise que ce sujet sera abordé prochainement en bureau.

Maryse GRENAT souligne que les administrés ne sont pas au courant du coût de traitement des déchets et estime qu'il faudrait davantage communiquer pour les sensibiliser.

Yannick TRABICHET aimerait savoir si on a déjà une idée de l'incidence du tri et du recyclage des petits emballages. Jean-Claude MORAND précise qu'il est encore trop tôt. Stéphane PUGIN-BRON ajoute que des chiffres ont été communiqués par les prestataires mais que des incohérences ont été relevées et qu'une analyse est en cours.

Jean-Claude MORAND rappelle qu'un autre gros chantier est à prévoir, à savoir le ramassage et le traitement des biodéchets.

Jean-Claude MORAND tient à remercier l'ensemble des agents techniques du service Déchets car leur travail, bien que souvent ingrat, est fait et que le territoire est globalement propre.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le RPQS 2022.**

### ***3.2 TEOM : demandes d'exonération de TEOM pour 2024***

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le supermarché Carrefour Market de Saint Jean d'Aulps, qui utilise son propre service de ramassage des déchets, demande, comme chaque année, son exonération de TEOM pour 2024. Il ajoute que l'établissement Carrefour Montagne a formulé cette année une demande similaire.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer de TEOM ces 2 établissements pour l'année 2024.**

### ***3.3 TEOM : nouvelle délibération pour la modification du zonage à compter de 2024***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que, lors de la réunion du 11 avril 2023, le conseil communautaire avait délibéré pour créer une zone de TEOM spécifique à Avoriaz. Il souligne que Monsieur le Préfet a fait un recours gracieux contre cette délibération pour manque d'argumentation. Il propose donc de retirer cet délibération et d'en prendre une nouvelle en vue de créer une zone de TEOM spécifique à Avoriaz à compter de 2024 au motif que la création de cette zone se justifie par le fait que les services rendus et les moyens à mettre en œuvre sont très différents du reste du territoire :

- besoin d'un engin de collecte spécifique à la station car il doit être adapté aux conditions enneigées des voiries pour la collecte des conteneurs semi-enterrés. Le coût de cet engin est plus du double du coût d'un camion de collecte traditionnelle,
- besoin d'un engin adapté à une déchèterie d'altitude pour le déneigement et le tassage des bennes afin de limiter la rotation des camions en altitude,
- coûts plus élevés pour le transport et l'évacuation des déchets (issus des collectes des conteneurs et de la déchèterie),
- nécessité de loger sur place le personnel compte-tenu des contraintes hivernales et des horaires de collecte.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de modifier le zonage de la TEOM à compter de 2024 en créant une zone spécifique à Avoriaz, et retire la délibération prise le 11 avril 2023 conformément à la demande du contrôle de légalité.**

## **4- SPANC : approbation du RPOS 2022**

Jean-Claude MORAND présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes du rapport 2022 sur le prix et la qualité du SPANC (voir annexe n° 3).

Jean-Claude MORAND rappelle que le poste de technicien SPANC est toujours vacant malgré la diffusion à plusieurs reprises de l'offre d'emploi. Il souligne qu'il va falloir peut-être envisager de lancer un marché public et de passer par un prestataire extérieur. Une augmentation des tarifs serait également à prévoir.

Yannick TRABICHET soulève le problème des non-conformités pour lesquelles il n'y a pas de suite actuellement.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le RPQS 2022.**

## **5- Marchés publics**

### ***5.1 MAPA attribués par le Président***

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire de l'attribution du marché relatif à la mise en place d'une solution numérique touristique. Après négociation, c'est la société Rélocal qui a été retenue pour un montant de 65 379,60 € TTC.

Stéphane PUGIN-BRON précise que l'outil devrait être livré aux OT début décembre 2023 et que des conventions devront être passées avec chacun d'entre eux afin de prévoir les participations financières de chacun. Il précise que cet outil est éligible à un financement de la Région AURA au titre des Espaces Valléens et propose d'établir la demande de financement correspondante.

Maryse GRENAT aimerait savoir s'il était possible d'avoir une démonstration de cet outil. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il regardera si c'est possible de le prévoir lors de la réunion de décembre.

Yannick TRABICHET souligne qu'il sera surtout important de faire un bilan de l'utilisation de l'outil.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à établir la demande de financement correspondante.**

### ***5.2 Incinération des ordures ménagères de la vallée du Brevon : attribution du marché***

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire qu'une consultation a été lancée pour l'incinération des ordures ménagères de la Vallée du Brevon dont le montant estimatif est de 450 000 € HT sur 4 ans soit 112 500 € HT annuel. Il précise qu'un seul candidat a présenté une offre, SUEZ RV CENTRE EST, pour un montant de 425 600 € HT soit 106 400 € HT annuel, et que la CAO, lors de sa réunion du 21 juillet 2023, a attribué le marché à SUEZ RV CENTRE EST.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché.**

### ***5.3 ZAE de Moulin-Desailly : attribution du marché***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que le bureau du 2 juin n'avait pas souhaité qu'une suite soit donnée au marché de travaux de la ZAE de Moulin Desailly en raison de prix élevés et de critères de classement non suffisamment clairs. Il précise qu'une nouvelle consultation a été lancée et a abouti à des tarifs plus intéressants pour la collectivité : 908 735,31 € HT contre 1 001 495,88 € HT sur le premier marché, soit un gain de 92 760,50 € HT. La proposition d'attribution est la suivante :

	Note technique	Offres de prix	Note prix	Note globale	Classement
<b>LOT 01 TERRASSEMENTS VRD</b>					
DECREMPS BTP (Amancy-74)	53,50	582 916,40 €	40,00	93,50	1 <sup>er</sup>
COLAS FRANCE - PERRIER 74 (PERRIGNIER-74)	55,00	642 688,00 €	34,45	89,45	3 <sup>ème</sup>
COLAS FRANCE - PERRIER 74 (PERRIGNIER-74)-Variante	55,00	612 228,00 €	36,55	91,55	2 <sup>ème</sup>
<b>LOT 02 BORDURES ENROBES</b>					
COLAS FRANCE - PERRIER 74 (PERRIGNIER-74)	60,00	229 500,00 €	40,00	100,00	1 <sup>er</sup>
EUROVIA ALPES SAS (Poisy-74)	60,00	240 142,60 €	38,67	98,67	2 <sup>ème</sup>
<b>LOT 03 CFE ECLAIRAGE</b>					
ELECTRICITE ET TRAVAUX PUBLICS DEGENEVE (Lullin-74)	54,50	56 318,91 €	40,00	94,50	1 <sup>er</sup>
SPIE CITYNETWORKS (Annecy-74)	60,00	67 992,50 €	33,40	93,40	2 <sup>ème</sup>
<b>LOT 04 ESPACES VERTS</b>					
NATUR' DECOR (SAINT-JEOIRE-74)	54,00	40 000,00 €	40,00	94,00	1 <sup>er</sup>
<b>TOTAL EN €HT (entreprises retenues)</b>		<b>908 735,31 €</b>			

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché.**

## **6- Finances**

### ***6.1 Nouvelles subventions 2023***

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de 2 nouvelles demandes de subvention.

#### **École de Musique du Brevon**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la subvention qui lui a été versée pour 2023 s'élève à 32 600 €, montant identique à celle de 2022. Toutefois, la demande de l'association s'élevait à 47 000 €, chiffre qui n'a pas été retranscrit dans le tableau des demandes. L'EMB justifie cette hausse par :

- une hausse importante des effectifs depuis septembre 2021 (68 élèves en 2022/2023 contre 41 en 2021 et 51 en 2022),
- l'augmentation des charges liées à cet effectif plus important (professeurs, instruments, matériels pédagogiques),
- un bilan financier 2022 très déficitaire (- 11 700 €) qui a obligé l'association à ponctionner ses réserves,
- un budget 2023 déficitaire si la subvention de la CCHC n'est pas portée à 47 000 €,
- un orchestre junior qui s'est fortement développé avec désormais 23 jeunes musiciens ce qui engendre aussi des coûts supplémentaires.

Par comparaison, la subvention de l'EMVA est passée de 41 400 € à 45 000 € en 2023 (moyenne de 50 élèves sur les 3 dernières années). Le bureau communautaire, lors de sa réunion du 11 août 2023, a donné un avis favorable sur cette subvention complémentaire.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'École de Musique du Brevon une subvention complémentaire de 14 400 € pour 2023.**

#### **Aulps Arts Explorer**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que Karine LUCHINI, à travers son association Aulps aRts eXplorers (ORX), propose de former et d'accompagner une centaine de jeunes chablaisiens dans une aventure/enquête sur tout ce qui concerne le barrage du Jotty (conception, construction, utilisation, impacts, capacité, les Dranses et le Brevon, eau, faune, flore et gens). ORX formera des équipes d'investigateurs, de designers, de techniciens eXploratrices et eXplorateurs qui réaliseront un documentaire en StopMotion. L'association sollicite une aide de 3 200 € à la CCHC pour couvrir :

- la phase 2 du projet soit les investigations (préparation du film et connaissance du sujet) avec les collégiens du collège de Saint Jean d'Aulps qui écriront le scénario et dessineront les storyboards,
- la phase 3 soit la réalisation du film d'animation avec les classes de l'école primaire de La Vernaz / La Baume qui créeront les personnages et les décors puis filmeront.

Il s'agit donc avant tout d'un projet pédagogique d'apprentissage par le questionnement pour mettre en valeur ce patrimoine local. ORX met à disposition tout le matériel nécessaire à l'élaboration de ce projet. Le coût du projet est de 39 000 €. Thonon Agglo finance à hauteur de 3 200 € et le Pôle Métropolitain à hauteur de 8 000 €. La SERMA et le SIAC ont aussi été sollicités sur ce sujet qui s'inscrit dans le Géoparc.

Le bureau communautaire, lors de sa réunion du 16 juin 2023, a donné un accord de principe pour cette aide car le projet touche le territoire et sur un sujet d'importance, l'eau.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 3 200 € à l'association Aulps Arts Explorers pour le projet de film sur le barrage du Jotty.**

### ***6.2 Budget annexe DDVA : décision modificative n° 1***

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative n° 1 sur le budget annexe du DDVA :

611	- 2 000,00 €
6518	+ 2 000,00 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.**

### 6.3 DDVA : nouveaux tarifs pour la boutique et la taverne

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés en annexe n° 4.

### 6.4 Cession d'une épareuse

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que l'épareuse des services techniques n'a pas servi depuis de nombreuses années car des marchés publics sont désormais passés avec des entreprises pour le fauchage des bords de routes. Plusieurs offres ont été obtenues pour son rachat. L'offre la plus intéressante est celle de Sylvain GIRARD-DESPROLET pour un montant de 7 000 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de vendre l'épareuse à Sylvain GIRARD-DESPROLET pour un montant de 7 000 €.

### 6.5 Sentiers demande de subvention au CD74 pour l'entretien

Le schéma directeur de la randonnée réalisé par la CCHC ayant été validé par le Département en fin d'année 2022, Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de solliciter le Conseil Départemental de Haute-Savoie afin de bénéficier d'une aide financière pour le suivi et l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR. Il précise que cette demande peut être faite pour une durée de 3 ans pour un montant de 300€/km pour les sentiers SID1 (Sentier d'Intérêt Départemental de niveau 1) et 200€/km pour les sentiers SID2 (Sentier d'Intérêt Départemental de niveau 2).

Suite à leur reclassement au schéma directeur, les kilomètres de sentiers inscrits au PDIPR a évolué en 2023. Aujourd'hui, ils représentent 384,7 km de sentiers dont 331,7 km peuvent faire l'objet d'un soutien financier auprès du Département soit une aide de 70 300 € pour 3 ans.

Nouveau classement PDIPR proposé	Itinéraires	Somme du kilométrage de sentiers pris en compte dans le cas de l'aide à l'entretien hors superposition d'itinéraires (km)	Montants des aides possibles
SID1	2 sentiers	19,6 km	5 880 €
SID2	40 sentiers	312,1 km	64 420 €
SIL	11 sentiers	53 km	-
	<b>TOTAL en KM</b>	<b>384,7 km</b>	<b>70 300 €</b>

Il est précisé que le versement de cette subvention sera réalisé de la manière suivante :

- versement de 40 % à la notification de l'année N (2024),
- versement de 30 % pour l'année N+1 à date d'anniversaire (2025),
- solde à la fin des travaux d'entretien de l'année N+2 (2026).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le plan de financement des travaux d'entretien à réaliser entre 2024 et 2026 sur le territoire de la CCHC et autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une demande d'aide financière pour l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR afin d'obtenir une aide de 70 300 € de 2024 à 2026.

## 7- Urbanisme

### 7.1 Création d'un emploi permanent d'instructeur

Suite au départ en septembre de Mario NOVARINA, Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi permanent en vue du recrutement d'un troisième instructeur, poste à pourvoir par un fonctionnaire ou via un CDD de 3 ans. La procédure de recrutement est en cours.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer cet emploi.

### 7.2 Désignation d'un représentant à l'InterSCoT Chablais - Cœur de Faucigny - Pays Rochois - Genevois français

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que des réflexions sur la création d'un InterSCoT sont menées depuis la fin d'année 2022 et que des rencontres ont eu lieu avec le Pôle Métropolitain du Genevois Français, initiateur de cette réflexion, afin de définir les contours de cette instance

d'échanges. L'InterSCoT porterait ainsi sur le SCoT du Chablais, le SCoT Cœur de Faucigny, le SCoT du Pays Rochois et le futur SCoT du Genevois Français.

Ayant comme objectif d'être un espace de partage d'expérience, de dialogue et d'harmonisation des politiques d'aménagement en particulier sur les franges des différents territoires, des représentants ont vocation à être nommés pour chaque territoire de SCoT. Dans ce cadre, un nombre de 6 élus par territoire de SCoT a été retenu pour constituer la gouvernance de l'InterSCoT. Pour le Chablais, 1 élu du SIAC, 3 élus de Thonon Agglomération, 1 élu de la CCPEVA et 1 élus de la CCHC sont ainsi à nommer.

Stéphane PUGIN-BRON propose donc de désigner une représentant de la CCHC qui pourra participer aux rencontres de l'InterSCoT et être partie prenante de sa gouvernance. Madame Yannick TRABICHET se porte candidate.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Yannick TRABICHET en tant que représentant de la CCHC à l'InterSCoT.**

#### **8- Personnel : création d'un poste de médiateur saisonnier au DDVA**

Pour pallier temporairement à l'arrêt maternité de Sandra GALLAY et assurer le tuilage avec le remplaçant de Charlene GIRARD qui a démissionné avec prise d'effet au 17 septembre, Stéphane PUGIN-BRON propose :

- de recruter un nouveau médiateur sur le poste de Charlene (recrutement en cours, début entre octobre et décembre 2023),
- de créer un poste de médiateur à plein temps du 15 septembre 2023 au 14 septembre 2024 pour assurer le remplacement de Sandra (poste occupé par Léna LANCIEN en poste cet été au DDVA),
- de créer un poste saisonnier de médiateur du 15 septembre 2023 au 30 novembre 2023 pour assurer la transition (poste occupé par Lisa DEPOTEX apprenti au DDVA depuis 2 ans).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer ces 2 emplois non permanents de médiateur culturel pour accroissement temporaire d'activité.**

#### **9- Tourisme : désignation de nouveaux membres au comité de direction de l'OTVA**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire la composition du comité de direction de l'OTVA :

- membres élus :
  - Christophe MUTILLOD
  - Jean-Claude DENNÉ
  - William CHALENÇON
  - Sophie MUFFAT
  - Jean-François MUFFAT
  - Jean-Claude MORAND
  - Henri-Victor TOURNIER
  - Jean-François MENOUD
  - Laurent HAUTEVILLE
  - Maryse GRENAT
  - Aube MARULLAZ
- membres socioprofessionnels :
  - Annick BURNOUD
  - Samuel BAILLY
  - Marie-Thé BAUD
  - Alexis PELÉ
  - Jean-Marc DUBOIS
  - William JACQUES SERMET
  - Sophie COTTET
  - Cyrille GALLAY
  - Sylvie THIOLLAY
  - Léo DUTRUEL

Suite aux démissions d'Aube MARULLAZ et de William JACQUES SERMET, il fait part de la nécessité de les remplacer. Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER et Thomas FAUCHEUR (SERMA) sont candidats.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER en remplacement d'Aube MARULLAZ et Thomas FAUCHEUR en remplacement de William JACQUES SERMET.**

#### **10- Agriculture : participation à la construction d'un abattoir multi-espèces départemental**

Face à la difficile pérennité de l'abattoir public de Megève, le Département de la Haute-Savoie a entamé une réflexion pour que la Haute-Savoie dispose d'un abattoir performant capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture tournée vers l'élevage et aux attentes sociétales de consommer local.

Le 28 juin, Monsieur le Président du Département a invité l'ensemble des EPCI de Haute-Savoie à participer à une visio afin de présenter les conclusions de l'étude menée. Suite à cette réunion, il invite chaque EPCI à délibérer avant le 30 septembre sur le principe d'un accord à participer à ce projet important ainsi qu'à la structure porteuse qui sera créée. Cette structure porteuse pourrait prendre la forme d'un Syndicat Mixte qui réunirait l'ensemble des EPCI à fiscalité propre du département pour la construction puis la gestion de cet abattoir.

A ce stade, l'investissement est estimé 7,2 M€ HT hors frais annexes, maîtrise d'œuvre et terrain. Le Département apportera une subvention à hauteur de 80 % pour l'investissement mais, juridiquement, ne pourrait être membre du syndicat mixte. Le fonctionnement nécessiterait entre 15 et 20 etp pour traiter 40 tonnes de viande chaque semaine.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne un accord de principe pour la participation à ce projet de nouvel abattoir multi-espèces départemental qui serait porté par un syndicat mixte regroupant tous les EPCI à fiscalité propre du Département.**

Philippe VINET souligne qu'il faudra s'assurer d'un emplacement géographique stratégique pour cet abattoir.

#### **11- Leader : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au COPIL**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le SIAC, en coopération avec 7 EPCI voisins, a déposé une candidature LEADER 2023-2027 auprès de la Région AURA. Cette candidature a reçu un avis favorable du comité de sélection régional. L'organe décisionnel du programme est un comité de programmation qui est chargé de la mise en œuvre et du pilotage de la stratégie.

La stratégie du GAL Nord des Alpes se décline en 3 axes :

- contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité des centre-bourgs,
- développer et diversifier les activités économiques du territoire en préservant les ressources locales,
- accompagner la mise en place d'un tourisme durable au service du territoire.

Dans la candidature, il est prévu que ce comité de programmation s'appuie sur l'avis consultatif d'un comité local Leader défini à l'échelle du Chablais. Il est prévu que chaque EPCI ayant participé à l'élaboration de la candidature dispose d'une voix délibérative dans le comité local ainsi que dans le comité de programmation. Il est donc proposé de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant qui siégeront à la fois au comité local et au comité de programmation, sachant que le premier Comité de Programmation aura lieu le mercredi 20 septembre 2023 de 18h à 20h (lieu à définir).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Christophe MUTILLOD (titulaire) et Maryse GRENAT (suppléante).**

#### **12- Santé : acquisition de terrain à côté de la MSP de Saint Jean d'Aulps**

Suite à l'impossibilité de faire acquérir par l'EPF la parcelle AE 362 d'une contenance de 1 228 m<sup>2</sup> située à proximité de la MSP de Saint Jean d'Aulps pour un montant de 245 600 € (soit 200 €/m<sup>2</sup>) du fait de la trop grande discordance avec l'estimation du Pôle d'Estimation Domaniale (135 000 €), Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le conseil communautaire, lors de sa réunion du 27 juin 2023, avait demandé qu'une



négociation soit menée avec le propriétaire. Ce dernier n'ayant pas souhaité modifier son prix, Monsieur le Président, compte-tenu de l'importance de l'emplacement de cette parcelle, propose d'acquérir tout de même cette parcelle au prix de 245 600 €. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que les collectivités peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de l'avis du Pôle d'Estimation Domaniale pour acheter à un prix supérieur. Par ailleurs, en cas d'acquisition, il sera nécessaire de réaliser un emprunt, cette acquisition n'étant pas prévue au budget 2023.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle dans les conditions qui lui ont été présentées.**

## **12- Questions diverses**

### ***12.1 Petite enfance : projet de micro-crèche à Morzine***

Gérald LOMBARD s'étonne d'avoir lu dans la presse qu'une DSP avait été lancée par la commune pour le fonctionnement d'une crèche touristique d'une durée d'un an renouvelable 3 fois alors que le sujet de créer une micro-crèche avait été abordé lors de la réunion du 27 juin 2023 et qu'il avait été convenu de travailler sur le lancement d'une DSP pour installer cette micro-crèche dans les locaux vacants de la commune.

Manuelle BUET souligne que beaucoup de questions ont été soulevées lors de la dernière réunion du conseil municipal sans toutefois obtenir de réponses immédiates. Elle précise que c'est l'adjointe au tourisme qui a insisté pour reprendre le local pour cet hiver mais qu'elle ne lâchera pas l'affaire pour mettre en place une micro-crèche l'année prochaine.


### ***12.2 Majoration de la THRS***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que les communes ont jusqu'au 30 septembre 2023 pour délibérer sur la majoration de la THRS en 2024 en votant un taux entre 0 et 60 %. Il précise que plusieurs élus souhaitent une concertation entre les communes dans un souci de cohérence. Face aux incertitudes qui subsistent sur cette majoration, il se propose d'interroger la DDFIP sur les conditions de mise en œuvre de cette majoration. Il transmettra également à l'ensemble des communes un tableau récapitulatif des taux communaux de THRS votés en 2023.

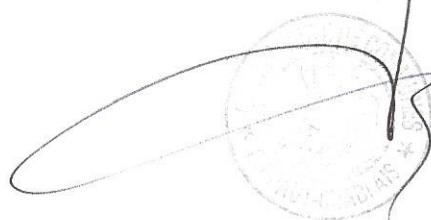
Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le 3 octobre 2023 à Essert-Romand.

Au Biot, le 28 septembre 2023

Le Président  
Fabien TROMBERT

A circular official stamp of the commune of Biot is partially visible behind the signature of Fabien Trombert. The stamp contains the text 'COMMUNE DE BIOT' and '2023'.

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

A circular official stamp of the commune of Biot is partially visible behind the signature of Gérald Lombard. The stamp contains the text 'COMMUNE DE BIOT' and '2023'.